

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SÈNE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BUFFET, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF
- Excusé(s) : Monsieur Eric ELKOUBY
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CD/2017/031 - 62510 - Création et diffusion culturelles**  
**Propositions d'attribution de subventions et d'approbation**  
**de projets de conventions dans le domaine de la diffusion**  
**culturelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 796 510 €, réparti comme suit :

- subventions concernant les projets de portée départementale : 113 800 € ;
- subventions concernant les projets de portée locale : 216 950 €
  - . Territoire de l'Eurométropole : 76 000 €,
  - . Territoire Nord : 54 200 €,
  - . Territoire Sud : 49 950 €,
  - . Territoire Ouest : 36 800 € ;
- subventions concernant les Relais culturels : 465 760 €.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais ;
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Le Conseil Départemental approuve aussi les termes :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association de la "Maison des Arts et de la Culture", Relais culturel de Bischwiller ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Relais culturel de Haguenau" ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Athic", Relais culturel d'Obernai ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "La Castine", Relais culturel de Reichshoffen ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Rohan", Relais culturel de Saverne ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Musica ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEAAC.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

Le Conseil Départemental autorise son président à signer ces conventions.

D'autre part, le Conseil Départemental décide du maintien de l'adhésion du Département à l'association "Culture et Département" et du versement de la cotisation correspondante, soit 500 €. Le versement de cette cotisation interviendra dès que la délibération sera exécutoire.

**Non participation au vote :** Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise PFERSDORFF

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170619-lmc1110104-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 22/06/17